

Bonnes pratiques digitales et collaboratives - Comptabilité + Social

Quelles sont les actions à réaliser pour être en conformité sur la gestion des écritures comptables, la réglementation facturation électronique à venir et la transmission des données personnelles ? Quelles sont les opportunités apportées par le digital pour optimiser votre organisation administrative ?

Dans le cadre de ses activités et dans un contexte d'accélération des injonctions de mise en conformité, votre entreprise a l'obligation d'être en conformité sur l'intégration mensuelle des écritures comptables, la non-transmission de données personnelles de paie via des messageries publiques ainsi que d'anticiper sa mise en conformité sur la facturation électronique à horizon 2026. Ces transitions numériques vont bousculer les habitudes, mais sont aussi porteuses d'opportunités.



LE MOT DE L'INTERVENANT PÉDAGOGIQUE

La transition numérique accélérée par les réglementations sur la facturation électronique et les nouvelles injonctions de la CNIL sur les données personnelles impose aux entreprises des actions de mise en conformité sur la gestion de leur comptabilité, de la protection des données personnelles de leurs salariés et de leur facturation. Mais cette transition numérique est aussi porteuse d'opportunité pour les entreprises permettant d'optimiser leur organisation et de se recentrer sur leur cœur de métier. Cette formation vous donne les clés pour être conforme mais aussi mieux gérer et piloter votre entreprise grâce au numérique.

Damien CHATELARD - Directeur Général Associé - Expertise comptable



Contenus

Module 1 : Amélioration des bonnes pratiques administratives par le digital

- Partager les bonnes pratiques digitales et collaboratives
- Découvrir les fonctionnalités de la plateforme collaborative comptable proposée par implid : Pennylane
- Etudier des retours d'expérience et identifier les bénéfices apportés
- Maîtriser les bonnes pratiques métiers
- Apprendre à mettre en œuvre les actions de la mise en conformité

Module 2 : Gestion et transmission des données personnelles de paie de vos collaborateurs

- Connaître les nouvelles obligations de la CNIL
- Maîtriser les outils : portail digital social et coffre-fort électronique



Objectifs pédagogiques

- Maîtriser la mise en conformité comptable induite par l'évolution légale (dématérialisation factures, écritures comptables...)
- Identifier les opportunités d'améliorer votre organisation administrative
- Apprendre et mettre en œuvre les bonnes pratiques digitales et collaboratives dans le domaine de la comptabilité et du social (portail, coffre-fort électronique)
- Acquérir un degré d'autonomie permettant de déployer une solution digitale



Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Démonstration, exercices pratiques



Prérequis

Maîtrise d'un outil comptable et de paie



Pour qui ?

Dirigeants/Gestionnaires de TPE et PME



Validation des acquis

Questionnaire contrôle de connaissances



Coût par participant

À partir de 625€ HT
selon le contexte de votre entreprise
(pour les formations intra, sur devis)



Durée

À partir de 10h



Lieu

Mix présentiel et distanciel

Si distanciel, disposer d'une connexion internet, d'un ordinateur et si possible d'un casque. Une assistance technique et pédagogique est assurée par implid auprès des participants.



DATE

Sur demande en 2024



CONTACT

formation-implid@implid.com



Nos supports sont **conçus afin d'être accessibles** à tous. Merci de **nous contacter pour toute demande d'adaptation spécifique** aux personnes en situation de handicap.